

[Traduction]

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Honorables sénateurs, mesdames les sénateurs Lavoie-Roux et Cohen seraient-elles disposées à parler à la troisième lecture plutôt qu'à la deuxième? Si oui, nous pourrions alors renvoyer le projet de loi au comité, si les honorables sénateurs étaient d'accord.

L'honorable Eric Arthur Berntson (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, comme ces sénateurs ne sont pas ici pour répondre, elles devront prendre la parole à la deuxième lecture la semaine prochaine.

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. Le sénateur Petten a demandé l'ajournement du débat sur ce projet de loi. Il s'agit d'un projet de loi d'initiative privée, et non d'un projet de loi d'initiative ministérielle.

Nous avons tranché cette question dans le passé. Comme ce n'est pas un projet de loi d'initiative ministérielle, je ne pense pas que le leader adjoint suppléant du gouvernement au Sénat devrait demander l'ajournement du débat, sauf s'il a lui-même l'intention de participer au débat en sa qualité de sénateur. Sinon, l'ajournement devrait être demandé par tout autre sénateur prenant la parole ensuite.

C'est peut-être une question de principe. Je ne dis pas cela pour causer des difficultés au sénateur Petten. Ce dernier pourrait partager certaines de mes préoccupations. Cependant, à l'instar de la Chambre des communes, le Sénat a ses initiatives parlementaires. Le gouvernement ne peut, de quelque manière que ce soit, s'ingérer dans les initiatives parlementaires. Ce sont les sénateurs eux-mêmes qui décident en cette matière. Allons-nous abandonner cette pratique établie de longue date et endurer les coups et les revers du gouvernement? Telle est la question. Pouvons-nous avoir une réponse du sénateur Petten?

L'honorable William J. Petten (leader adjoint suppléant du gouvernement): Bien évidemment, honorables sénateurs. Loin de moi l'idée de vouloir perturber les travaux du Sénat de quelque manière que ce soit. Si un sénateur veut demander l'ajournement du débat au nom du sénateur Lavoie-Roux, je n'ai aucune objection à cela.

Le sénateur Lynch-Staunton: Honorables sénateurs, le Règlement ne fait pas de distinction entre les projets de loi d'initiative parlementaire et ministérielle dans l'application de notre procédure. N'importe quel sénateur peut proposer l'ajournement.

L'honorable John B. Stewart: Ceux d'entre nous qui sont des conservateurs dans l'âme respectent la tradition.

Le sénateur Lynch-Staunton: Comme il n'y a rien que je ne ferais pas pour satisfaire les conservateurs dans l'âme, c'est avec plaisir que je propose l'ajournement du débat au nom du sénateur Lavoie-Roux.

(Sur la motion du sénateur Lynch-Staunton, au nom du sénateur Lavoie-Roux, le débat est ajourné.)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AUTORISATION AU COMITÉ DE SIÉGER EN MÊME TEMPS QUE LE SÉNAT

L'honorable John B. Stewart, conformément à l'avis du mercredi 23 novembre 1994, propose:

Que le comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à siéger à 15 h 30 les mardi 29 novembre et 6 décembre 1994, même si le Sénat siège à ce moment-là, et que l'application du paragraphe 96(4) du Règlement soit suspendue à cet égard.

Son Honneur le Président: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Le sénateur Stewart: Honorables sénateurs, je dois vous expliquer que le comité sénatorial permanent des affaires étrangères poursuit ses travaux concernant le commerce international. Hier, nous avons procédé à une étude préliminaire de toute la question de la mondialisation des marchés.

Les travaux qui sont prévus pour la prochaine semaine et qui reprendront le 6 décembre portent sur notre politique commerciale à l'égard de la région des Caraïbes. Nous aborderons ce dossier mardi et mercredi prochains, puis le mardi d'après.

Il serait utile que le comité puisse commencer ses travaux à une heure précise, à ces deux dates. Je doute nous puissions interrompre les travaux du Sénat les deux prochains mardis; mais si cette motion est adoptée, le comité pourrait commencer avant la levée de la séance au Sénat.

Le 6 décembre, nous aurons des témoins venus de la Barbade, de Trinidad et de Guyana, par exemple. Nous aimerions disposer d'assez de temps pour pouvoir tirer pleinement profit de la présence de ces personnes. Tel est l'objet de cette motion.

• (1530)

L'honorable William J. Petten (leader adjoint suppléant du gouvernement): Honorables sénateurs, si je restais assis sans rien dire à ce sujet, je serais un peu hypocrite. Lorsque j'étais whip, de ce côté, j'ai toujours affirmé que les comités ne devaient pas siéger en même temps que le Sénat. Je comprends votre problème. Toutefois, je ne pouvais tout simplement pas me taire. Je ne crois pas que cette politique soit valable et je pense que nous devrions tout faire pour l'éviter.

L'honorable John Lynch-Staunton (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je tiens à appuyer ce qu'a dit le sénateur Petten. Nous avons répété à maintes reprises de ce côté-ci que cette politique était contraire à l'ordre logique des choses. J'aimerais que le comité sénatorial permanent des privilèges, du Règlement et de la procédure siège le plus tôt possible afin d'établir, pour les comités, un horaire adéquat qui n'entrera pas toujours en conflit avec celui du Sénat.

Les sénateurs ont d'abord une obligation envers notre Chambre et, lorsque des sénateurs ont quelque chose à dire, la politesse exige qu'il y ait ici des collègues pour les écouter.